

Les présidents des Associations  
Sportives de Natation du  
Territoire du Pays d'Aix

Mme Joissains Massini  
Président du Territoire du Pays d'Aix  
CS 40 868  
13626 Aix en Provence cedex 1

Fait le jeudi 29 juin 2017

Madame le président,

En date du 23 juin 2017, lors d'une réunion nous avons été avisés par Monsieur Singher de votre décision de « taxer » les activités de bien-être, dispensées par nos associations dans les piscines du territoire du pays d'Aix. Cette décision, prise de façon unilatérale, sans concertation avec les responsables associatifs serait applicable début septembre 2017.

Les arguments exposés lors de cette réunion, comparant nos activités associatives avec des structures commerciales de droit privé, ne sont pas recevables. Nous vous rappelons que nous sommes adhérents d'une fédération de natation reconnue d'utilité publique et que l'ensemble des activités relèvent de notre compétence. Nos associations sont à but non lucratif : les revenus extraits de nos différentes activités nous ont permis jusqu'à présent de mener à bien nos actions sportives. Une telle décision remet en cause l'organisation, la gestion et la vie-même de nos structures.

Cette décision va considérablement impacter les budgets de nos clubs et par conséquent altérer notre mission. Le déséquilibre dépenses/recettes nous contraindra soit à un arrêt de notre activité, soit à une augmentation des cotisations pouvant aller jusqu'à 40%. Qui va reprendre nos activités : les entreprises privées avec un coût majoré, ou la Métropole en recrutant du personnel supplémentaire ?...

Dans notre territoire, la dimension sociale des associations doit être respectée, et l'engagement quotidien des bénévoles doit être reconnu à sa juste valeur. Notre rôle est central, plus particulièrement en direction des populations les plus modestes.

Nous vivons cela comme une dégradation du service public, dans lequel pensent être nos associations. Nous vous demandons donc de revenir sur cette décision qui, de notre point de vue, amène à plus d'exclusion. Avant le 06 juillet, date butoir concernant ce texte, nous attendons une réponse de votre part.

En espérant que vous serez sensible à nos arguments, nous sollicitons la suspension immédiate de cette mesure tarifaire.

Veuillez agréer, Madame le Président, nos salutations respectueuses.

**Pays d'Aix Natation**  
Piscine Yves Blanc  
20 Avenue André Malraux  
13100 AIX EN PROVENÇE  
Tél. 04 42 21 98 08

*Sébastien Arnaud*

**PERTUIS NATATION**  
**Piscine Communautaire**  
Avenue Pierre Augier  
84120 PERTUIS

*Dominique Dewilde*

**CNPR**  
**380 Avenue du Stade**  
13610 Le Puy Ste Réparate  
Tél : 04.42.50.06.12 Email : secretariat@clubcnpr.info  
association loi 1901 - J.O : 17 juillet 1967  
Siret : 348 073 628 00029

*Christophe Arnaud*

**EGUILLES NATATION**  
1250, Che du Boullidou à Camaisse  
13510 EGUILLES

*Martine Restat*

**CLUB DES DAUPHINS P.M.**  
98 Val St Georges  
13170 LES PENNES MIRABEAU  
Siret 432 359 438 00024  
Tél. 04 42 02 19 44  
www.miranat.fr

*Eric Sampère*

**Nautic Club Boucaïn**  
Complexe Sportif Guy Druet  
13320 Boudo bel Air  
Tél. : 06 07 43 05 36  
N°siret 40 276 057 00024  
Agrément jeunesse et sports : 1311S.D.0  
email: nauticclubboucaïn@yahoo.fr

*Polina VINCENT*

Copies :  
Maires  
L'ensemble des adhérents